

COMITE SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION DCS26_09_25_07

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre, à neuf heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, à Segré, au siège d'Anjou Bleu Communauté, sous la présidence d'Etienne GLEMOT, président du SEA.

Communauté de Communes	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
Anjou Bleu Communauté	MME BOULLAIS CHALLIER Sandrine	Titulaire	x		
	M GASTINEAU Christophe	Titulaire	x		
	M MARY Yves	Titulaire	x		
	M SEJOURNE Jérémie	Titulaire		x	
	M BESNIER Loïc	Suppléant			x
Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe	MME BROUSSARD Florence	Suppléant			x
	M CARDOEN Jean-Marie	Titulaire	x		
	MME GRENA PIN Anne Hélène	Titulaire	x		
	M MIRRETI Christian	Titulaire			x
	M RIGAUD David	Titulaire		x	
	M CADEAU Dominique	Suppléant			x
Communauté de Communes Loire Layon Aubance	M LECOMTE Thomas	Suppléant		x	
	M BERLAND Yves	Titulaire	x		
	M FONTENEAU Jean-Jacques	Titulaire	x		
	MME HOUET Gaelle	Titulaire		x	
	M MACHURON Pascal	Titulaire	x		
	M POISSONNEAU William	Titulaire		x	
	M WEDLARSKY Rudy	Titulaire	x		
	M BABIN Bertrand	Suppléant			x
	M BORDERON Mathieu	Suppléant			x
Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou	M HUMEAU Philippe	Suppléant			x
	M BRU Jean-Pierre	Titulaire			x
	M BUREAU Arnaud	Titulaire	x		
	M CHOLLET Alain	Titulaire	x		
	M GLEMOT Etienne	Titulaire	x		
	M GUIF Patrick	Suppléant			x
	M NIREFOIS David	Suppléant			x

Assistaient également à la réunion :

M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Valérie BERTIN - DAF, M. Renan BOURGEAIS - responsable suivi exploitation, Mme Aurélie LACROIX- directrice des services techniques, M. Mathieu MICHEL- directeur opérationnel Régie et Mme Maryse BERNHARD - chargée de la vie institutionnelle.

Secrétaire de séance : Sandrine BOULLAIS CHALLIER déléguée d'Anjou Bleu Communauté

Délégués titulaires en exercice : 18

Nombre de titulaires présents : 12

Nombre de suppléant présent et votant : 0

Nombre de pouvoirs : 3 de William POISSONNEAU à Yves BERLAND, de Jérémie SEJOURNE à Sandrine BOULLAIS-CHALLIER et de David RIGAUD à Anne-Hélène GRENA PIN

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 18 septembre 2026

OBJET : PRESENTATION DES RAPPORTS DES DELEGATAIRES (RAD 2025) ET APPLICATION DES PENALITES

Vu l'article L3131-5 du Code de la Commande Publique imposant au concessionnaire de produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Vu l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la communication du rapport annuel par les délégataires,

Vu les cinq contrats de délégation de service public de l'eau potable en cours conclus par le SEA et les délégataires SAUR et VEOLIA,

Considérant l'examen des comptes des délégataires par la Commission de Contrôle Financier (CCF) du 18 septembre 2026,

Considérant la non atteinte des objectifs fixés dans les contrats de concession et la nécessité d'appliquer les pénalités prévues aux contrats.

Considérant les rapports annuels remis par les délégataires pour l'année 2025 sur les secteurs suivants :

- Nord-Ouest, contrat conclu avec SAUR
- Nord-Est, avec SAUR,
- Sud-Est, avec VEOLIA,
- Secteur Layon, avec SAUR
- Secteur ex-SIAEP de Bierné, partagé avec la communauté de communes du Pays de Château Gontier, avec SAUR.

Certaines données issues des rapports annuels des délégataires sont synthétisées dans le RPQS 2025 et sont à la disposition des élus sur simple demande auprès du responsable du suivi d'exploitation.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Prend acte de la présentation des RAD des délégataires SAUR et VEOLIA pour l'année 2025.**
- **Donne mandat au président pour appliquer les pénalités dues sur chaque contrat.**
- **Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'application et l'exécution de la délibération.**

**Vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention
Unanimité**



Etienne Glemot
Président du Syndicat d'Eau de
l'Anjou
4 oct. 2026